



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 12 mars 2024 à 19 h
Centre récréatif Rivière-des-Prairies situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis**

PRÉSENCES :

Madame la conseillère Virginie Journeau, Conseillère de la ville
Madame la conseillère Lisa Christensen, Conseillère de la ville
Madame la conseillère Daphney Colin, Conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marie-Claude Baril, Conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, Conseiller de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, Conseillère d'arrondissement

ABSENCES :

Madame la mairesse Caroline Bourgeois, Mairesse d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Valérie Gagnon, Directrice d'arrondissement
Me Joseph Araj, Secrétaire d'arrondissement

La mairesse d'arrondissement substitut madame Marie-Claude Baril déclare la séance ouverte à 19 h.

CA24 30 03 0047

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 mars 2024 tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

MOT D'OUVERTURE DE LA MAIRESSE

Tout d'abord, la mairesse suppléante souhaite la bienvenue à tous et toutes.

Mme Baril enchaîne sur la bravoure de M. Olivier Bourgeois pour avoir sauvé la vie d'un citoyen lors d'un malaise.

Elle continue en soulignant le mois de la Francophonie qui est le mois de mars. Elle fait état des activités soulignant la langue française et les orientations de la ville pour valoriser la langue.

Mme Baril profite de l'occasion pour annoncer le lancement d'un concours de photos citoyennes.

CA24 30 03 0048

APPROBATION - PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 février 2024, à 19 h ainsi que les procès-verbaux de correction datés du 12 et 16 février 2024.

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

- Question sur la situation sur le boulevard Saint-Jean-Baptiste;
 - Question sur un arrêt d'autobus;
 - Demande d'aide pour du transport scolaire pour l'école Albatros;
 - Question sur le déneigement du sentier au parc Solange-Chaput-Roland;
 - Question sur les inspections de la ville;
 - Demande pour l'entretien du parc Pasquale-Gattuso;
 - Question sur le stationnement sur rue sur la rue Elie-Beauregard.
-

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Madame la conseillère Lisa Christensen souligne la journée internationale des droits de la femme le 8 mars dernier et continue sur l'importance du recrutement des sauveteurs.

Madame la conseillère Virginie Journeau commence par annoncer les résultats de l'appel à projets pour le 350e de Pointe-aux-Trembles. Elle enchaîne sur la 3e édition du budget p

Monsieur Giovanni Rapanà souligne qu'il va présenter une motion au prochain conseil municipal pour une étude de faisabilité d'un pont piétonnier et pour bicyclettes entre Laval et Rivière-des-Prairies. Il désire développer l'économie touristique et pour des raisons environnementales. Il termine en souhaitant un bon ramadan et de Joyeuses Pâques.

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine annonce les portes ouvertes pour découvrir le projet de réaménagement des boulevards Maurice-Duplessis et Albert-Hudon avec la construction d'une maison des aînés et deux écoles. Elle termine en souhaitant un bon ramadan et de Joyeuses Pâques.

Madame la conseillère Daphney Colin revient sur les Jeux du Québec ainsi que la participation de 19 athlètes de l'arrondissement et annonce les gagnants. Elle enchaîne sur la tenue des jeux de Montréal. Elle termine en faisant un retour sur les jardinothèques présentes dans les bibliothèques.

DÉPÔT DES DOCUMENTS

Une pétition a été déposée par madame Marjolaine Michaud concernant le transport scolaire des enfants de l'école Albatros.

Une pétition a été déposée par madame Elysa Nassif concernant la sécurité et le bien-être des enfants qui utilise le parc Pasquale Gattuso.

CA24 30 03 0349

MOTION - SOUTENIR - PROJET - MISE EN VALEUR - SITE - ÉGLISE SAINT-ENFANT-JÉSUS - SOCIÉTÉ - DÉVELOPPEMENT - ANGUS

ATTENDU QU'à l'automne 2020, la paroisse Saint-Enfant-Jésus, propriétaire de l'église Saint-Enfant-Jésus, annonçait qu'elle était dans une situation financière précaire et recommandait la vente de l'église;

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles s'est opposé à la démolition ou la conversion de cet immeuble patrimonial en condos ou autre type de projet d'habitation;

ATTENDU QUE la volonté de l'administration était de préserver ce site qui constitue un ensemble patrimonial de grande valeur pour l'arrondissement et sa population;

ATTENDU QUE la Société de développement Angus (SDA) s'est portée acquéreur de l'église Saint-Enfant-Jésus et de son presbytère en 2022 dans l'objectif d'en maintenir le caractère public;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles s'est engagé dans un processus de revitalisation du Vieux-Pointe-aux-Trembles dans le coeur villageois du quartier;

ATTENDU QUE la SDA est un partenaire clé pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dans ce projet;

ATTENDU QUE la SDA travaille sur un projet de mise en valeur du site de l'église Saint-Enfant-Jésus situé en plein coeur du secteur du Vieux-Pointe-aux-Trembles;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit en complément au projet immobilier qui sera réalisé sur la rue Notre-Dame par la SDA et sera bénéfique pour accroître la synergie et la complémentarité des services offerts dans le secteur dont le marché public de Pointe-aux-Trembles, la navette fluviale, le centre communautaire Roussin, la Maison du citoyen, ainsi que nos partenaires de l'Association des commerçants du Vieux-Pointe-aux-Trembles;

ATTENDU QUE le projet proposé par la SDA respectera la nature patrimoniale et collective du site au bénéfice des résidents;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal procédera à la réfection complète de la rue Notre-Dame, entre la 1^{re} Avenue et la 13^e Avenue, dès la fin 2024 qui donnera un nouveau visage au secteur;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau
Madame la conseillère Lisa Christensen, Madame la conseillère Daphney Colin,
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

Que l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles soutienne la Société de Développement Angus dans son projet de mise en valeur du site de l'église Saint-Enfant-Jésus.

ADOPTÉ

15.01

15.02 **VACANT**

CA24 30 03 0050

DÉCLARATION - SOULIGNER - MOIS - FRANCOPHONIE - STATUT DE MÉTROPOLE FRANCOPHONE AMÉRIQUES DE MONTRÉAL

ATTENDU QUE le Mois de la Francophonie se déroule chaque année au mois de mars et est célébré à travers le monde afin de promouvoir la langue française;

ATTENDU QUE Montréal est la métropole francophone des Amériques;

ATTENDU QUE Montréal, métropole francophone des Amériques, est une métropole cosmopolite, dynamique, ouverte sur le monde et inclusive et qu'elle promeut une approche valorisant la diversité sous

toutes ses formes, tout en célébrant le caractère rassembleur de la langue française, langue officielle et commune, socle de son identité unique et vecteur de cohésion au sein de l'espace public;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal travaille en collaboration avec ses partenaires, dont le gouvernement du Québec, l'Office de la langue française et les organismes communautaires, pour faire du français le liant social de la métropole;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal utilise ses installations, telles que les bibliothèques et les maisons de la culture, pour développer des programmes axés sur la valorisation de la langue française auprès de l'ensemble de la population;

ATTENDU QUE, dès 2017, la Ville de Montréal a accompagné tous les arrondissements afin de s'assurer que leurs pratiques soient désormais conformes aux exigences de la Charte de la langue française et qu'ils obtiennent leurs certificats de francisation;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté, en 2021, le Plan d'action en matière de valorisation de la langue française, qui lui permet de réaffirmer l'importance du français comme langue officielle et commune à Montréal ainsi que d'assurer la valorisation et le rayonnement de la langue française;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal, pour la première fois de son histoire, a créé, en 2021, le poste de commissaire à la langue française et qu'elle a nommé, en 2020, une personne responsable de ce dossier au sein du comité exécutif;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a également mis en place un comité d'experts sur la langue française pour l'accompagner dans ses actions;

ATTENDU QUE le Service de l'expérience citoyenne et des communications de la Ville de Montréal a reçu, en 2022, le prix Mérite du français au travail par l'Office québécois de la langue française et que ce prix récompense le travail de l'équipe des communications internes et celui de la francisation, qui ont mis en place des outils sur l'intranet ainsi que dans le bulletin interne pour favoriser l'utilisation juste du français à la Ville;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a bénéficié, en 2023, de 1,5 M\$ sur 2 ans du gouvernement du Québec pour son projet Valorisation et de promotion de la langue française dans la communauté montréalaise, à travers des activités de rayonnement auprès, notamment, des jeunes, du milieu des affaires montréalais et des nouveaux arrivants;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a reçu, en 2023, 300 000 \$ du gouvernement du Québec, via le Fonds de programmation francophone mutualisée, qui permet aux festivals de développer un projet en collégialité avec un autre organisme partenaire et de déployer une programmation mutualisée axée sur la valorisation de la langue française.

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen
Madame la conseillère Daphney Colin, Madame la conseillère Marie-Claude Baril,
Madame la conseillère Virginie Journeau, Madame la conseillère Nathalie
Pierre-Antoine, Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

Que l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles invite l'ensemble de la population à célébrer, en mars, le Mois de la Francophonie;

Que la Ville de Montréal célèbre son statut de métropole francophone des Amériques et continue à valoriser la langue française en tant que langue commune dans toutes ses sphères d'activité;

Que la Ville de Montréal maintienne son approche, qui consiste à valoriser la diversité sous toutes ses formes, tout en célébrant le caractère rassembleur de la langue française, langue officielle et commune de la métropole du Québec;

ADOPTÉ

15.03

CA24 30 03 0051

OCTROYER - TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC. - CONTRAT - AJUSTEMENT - DRAINAGE - AIRE - JEUX - INCLUSIVE - PARC ST-JOSEPH - RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - AUTORISER - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO PARC23-52 (8 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise les Terrassements Multi-Paysages inc., un contrat pour l'ajustement de drainage de l'aire de jeux inclusive au Parc St-Joseph à Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit au montant de 115 716,36 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro PARC23-52 (8 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 140 773,81 \$ taxes, incidences et contingences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

De ne pas procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Les Terrassements Multi-Paysages inc.

ADOPTÉ

20.01 1239366027

CA24 30 03 0052

OCTROYER - LES CONSTRUCTIONS ARGOZY - CONTRAT - TRAVAUX - INSTALLATION - ENLÈVEMENT - RÉPARATIONS - QUAIS FLOTTANTS - DIVRERS - PARCS RIVERAINS - FLEUVE - SAINT-LAURENT - RIVIÈRE DES PRAIRIES - ANNÉE - 2024 - POSSIBILITÉ - DEUX - RECONDUCTIONS - DOUZE MOIS - CHACUNE - AUTORISER - DÉPENSE - AUTORISER - VIREMENTS DE CRÉDITS - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO PARC23-55 (4 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Les constructions Argozy inc., un contrat pour des travaux d'installation, d'enlèvement et de réparations de quais flottants dans divers parcs riverains au fleuve Saint-Laurent et la rivière des Prairies pour l'année 2024, avec la possibilité de deux reconductions de douze mois chacune, au prix de sa soumission, soit au montant de 49 086,66 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro PARC23-55 (4 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 53 995,32\$ \$, taxes et contingences incluses, à cet effet;

D'autoriser les virements de crédits;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement;

De ne pas procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Les constructions Argozy inc.

ADOPTÉ

20.02 1239366029

CA24 30 03 0053

OCTROYER - CONTRAT - COUVERTURE MONTRÉAL NORD LTÉE - TRAVAUX - RÉFECTION - TOITURE - AILE - EST - CENTRE COMMUNAUTAIRE ROUSSIN - 12 125, RUE NOTRE-DAME EST - AUTORISER - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO IMM23-04 (7 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Couverture Montréal Nord Ltée, un contrat pour des travaux de réfection de la toiture de l'aile Est au centre communautaire Roussin, situé au 12 125, rue Notre-Dame Est, au prix de sa soumission, soit au montant de 816 293,76 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro IMM23-04 (7 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 1 020 367,20 \$ taxes, incidences et contingences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement;

De ne pas procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Couverture Montréal Nord Ltée.

ADOPTÉ

20.03 1248274002

CA24 30 03 0054

OCTROYER - ENTREPRISES DANIEL-ROBERT INC. - CONTRAT - RÉAMENAGEMENT - PARC DELPHIS-DELORME - AUTORISER - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC PARC23-24 (13 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Les Entreprises Daniel-Robert inc., un contrat pour le réaménagement du Parc Delphis-Delorme, au prix de sa soumission, soit au montant de 388 604 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro PARC23-24 (13 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense de 435 214,40 \$ taxes, incidences et contingences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

De ne pas procéder à une évaluation de rendement des Entreprises Daniel-Robert inc.

ADOPTÉ

20.04 1249366002

CA24 30 03 0055

OCTROYER - CONSTRUCTION VERT DURE INC. - CONTRAT - PHASE DEUX - AMÈNAGEMENT - PARC DE LA TRAVERSÉE - AUTORISER - DÉPENSE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO PARC23-54 (9 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Construction Vert Dure inc., un contrat pour la phase deux de l'aménagement du parc de la Traversée, au prix de sa soumission, soit au montant de 585 797,63 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro PARC23-54 (9 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 623 639,98 \$ taxes, incidences et contingences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 56 % par l'arrondissement et à 44 % par le budget du Programme d'aménagement inclusif (PAUI) de la Ville Centre;

De procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Construction Vert Dure Inc.

ADOPTÉ

20.05 1249366003

CA24 30 03 0056

OCTROYER - CONTRAT - ARBORICULTURE DE BEUCE INC. - TRAVAUX - ÉLAGAGE - ARBRES - PUBLICS - POST-VERGLAS - SOUS - RÉSEAU ÉLECTRIQUE - LOT 21 - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTES-AUX-TREMBLES - CONTRAT - LES ENTREPRISES A. FERLAND INC. - TRAVAUX - ÉLAGAGE - ARBRES PUBLICS - POST-VERGLAS - HORS - RÉSEAU ÉLECTRIQUE - LOT 22 - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTES-AUX-TREMBLES - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 23-20268 (3 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'octroyer deux contrats aux plus bas soumissionnaires conformes, soit un contrat à l'entreprise Arboriculture de Beuce inc, au montant de 206 896,46 \$, taxes incluses, pour des travaux d'élagage d'arbres publics post-verglas sous le réseau électrique lot 21, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles et un contrat à Les entreprises A. Ferland inc., au montant de 663 617,30 \$ taxes incluses, pour des travaux d'élagage d'arbres publics post-verglas hors réseau électrique lot 22, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles. Appel d'offre public numéro 23-20268 (3 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense totale de 870 513,76 \$, taxes incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par le Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU).

ADOPTÉ

20.06 1241163002

CA24 30 03 0057

OCTROYER - CONTRAT - ARBRE NB INC. - TRAVAUX - ABATTAGE - ARBRES - PUBLICS - POST-VERGLAS - HORS - RÉSEAU ÉLECTRIQUE - LOT 5 - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTES-AUX-TREMBLES - CONTRAT - ÉMONDAGE PLUS INC. - TRAVAUX - ABATTAGE - ARBRES - PUBLICS - POST-VERGLAS - SOUS - RÉSEAU ÉLECTRIQUE - LOT 6 - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTES-AUX-TREMBLES - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 23-20306 (2 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'octroyer deux contrats aux plus bas soumissionnaires conformes, soit un contrat à l'entreprise Arbre NB inc., au montant de 128 705,31 \$, taxes incluses, pour des travaux d'abattage d'arbres publics post-verglas hors réseau électrique lot 5, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles et un contrat à l'entreprise Émondage Plus inc., au montant de 18 453,49 \$, pour des travaux d'abattage d'arbres publics post-verglas sous le réseau électrique lot 6, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles. Appel d'offres public numéro 23-20306 (2 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense totale de 147 158,80 \$, taxes incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par le Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU).

ADOPTÉ

20.07 1241163003

CA24 30 03 0058

OCTROYER - CONTRAT - GRÉ À GRÉ - PLOMBERIE CHAUFFAGE MAXIME CROTEAU INC. - SERVICE DE PLOMBIER - OUVERTURE - FERMETURE - FONTAINES À BOIRE - JEUX D'EAU - PARCS - ESPACES VERTS - ARRONDISSEMENT - SERVICE - ENTRETIEN - ACTIFS - AUTORISER - DÉPENSE - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ NUMÉRO TP24-03 (4 OFFRES DE SERVICES)

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Plomberie Chauffage Maxime Croteau Inc., pour le service de plombier pour l'ouverture et la fermeture des fontaines à boire et jeux d'eau dans les parcs et espaces verts de l'arrondissement et du service d'entretien des actifs, au montant de 51 301,85 \$, taxes incluses. Contrat de gré à gré numéro TP24-03 (4 offres de services);

D'autoriser une dépense de 51 301,85 \$ taxes incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.08 1249285001

CA24 30 03 0059

AUTORISER - DÉPENSE - ADDITIONNELLE - CONTINGENCES - CHANGEMENT - FINANCEMENT - ENTRE - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - VILLE CENTRE - CONSTRUCTION G.E.L.F INC. - CONTRAT - RÉALISATION - TRAVAUX - MISE À NIVEAU - JARDINS COMMUNAUTAIRES - SAINTE-MARIA-GORETTI - RICHELIEU - LES ARPENTS VERTS - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO PARC23-14

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 365,76 \$ taxes incluses, à tire de budget de contingences et un changement de financement de 493,70 \$ taxes incluses entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et la Ville Centre, à Construction G.E.L.F inc., dans le cadre du contrat pour la réalisation des travaux de mise à niveau des jardins communautaires Sainte-Maria-Goretti, Richelieu et Les Arpents Verts, faisant passer le montant total de la dépense de 120 569,87 \$ à 120 935,63 \$ taxes, contingences incluses. Appel d'offres public numéro PARC23-14;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 83,41 % par l'arrondissement et à 16,59 % par la Ville Centre.

ADOPTÉ

20.09 1245298006

CA24 30 03 0060

OCTOYER - MONTANT ADDITIONNEL - AXIA SERVICES - 1ER MAI 2024 AU 30 AVRIL 2025 - SERVICES - ENTRETIEN MÉNAGER - MAISON DU CITOYEN - APPROUVER - ADDENDA - CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 22-19114

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'octroyer un montant additionnel de 114 934,42 \$, taxes incluses, à l'entreprise Axia Services pour la période du 1er mai 2024 au 30 avril 2025, afin de permettre les services d'entretien ménager à la Maison du Citoyen, majorant ainsi le montant total octroyé à 334 170,77 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro 22-19114;

D'approuver l'addenda à la convention de services professionnels, à cet effet;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.10 1247960018

CA24 30 03 0061

OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - MARCHÉ PUBLIC DE POINTE-AUX-TREMBLES - RÉALISATION - OFFRE - MARCHÉ PUBLIC - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - ANNÉE - 2024 - ACQUISITION - KIOSQUES - MOBILES - EXPOSANTS - ÉDICTER - ORDONNANCES - APPROUVER - CONVENTION

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 45 000 \$ à l'organisme Marché public de Pointe-aux-Trembles pour la réalisation d'une offre d'un Marché public dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2024 et 15 000 \$ pour l'acquisition de kiosques mobiles pour les exposants et édicter les ordonnances les autorisant;

D'approuver le projet de convention, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 8 % par l'arrondissement et 92% par le programme Hors SDC;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les marchés publics (R.R.V.M., chapitre M-2, article 13, paragr. 1° et 4°) l'ordonnance numéro OCA24-(M-2)-001 jointe à la présente, permettant l'établissement d'un Marché public dans le quartier de Pointe-aux-Trembles sur le site identifié, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances (RCA22-30105, article 51), l'ordonnance numéro OCA24-(RCA22-30105)-002 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur le site identifié, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance numéro OCA24-(P-1)-002 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels reliés à cet événement, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur le site identifié, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé (article 315), l'ordonnance numéro OCA24-(RCA09-Z01)-002 jointe à la présente, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires sur le site identifié, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance;

D'autoriser le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques ou son représentant, à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

ADOPTÉ

20.11 1241227001

CA24 30 03 0062

APPROUVER - CONVENTION - PRÊT - MARCHÉ PUBLIC DE POINTE-AUX-TREMBLES - PROJET - LA BUVETTE DU QUAI - PARC DU FORT-DE-POINTE-AUX-TREMBLES - SIX MOIS - ÉDICTER - ORDONNANCES

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'approuver la convention de prêt à l'organisme Marché public de Pointe-aux-Trembles pour des fins du projet La Buvette du Quai dans le parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles, pour la période du 11 mai au 28 septembre 2024;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances (RCA22-30105, article 51), l'ordonnance numéro OCA24-(RCA22-30105)-003 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, dans le parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance numéro OCA24-(P-1)-003 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels reliés à cet événement, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que de consommer des boissons alcooliques, dans le parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé, article 315), l'ordonnance numéro OCA24-(RCA09-Z01)-003 jointe à la présente, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires dans le parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance.

ADOPTÉ

20.12 1241227002

CA24 30 03 0063

ACCUSER - RÉCEPTION - RAPPORTS - DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - EN MATIÈRE - RESSOURCES HUMAINES - JANVIER - 2024 - EN MATIÈRE - RESSOURCES FINANCIÈRES - 1ER AU 26 JANVIER 2024 - DÉPÔT - VIREMENTS DE CRÉDITS - ACTIVITÉS - JANVIER - 2024 - DÉPÔT - LISTE DES TRANSACTIONS - SANS BON DE COMMANDE - EFFECTUÉES - JANVIER - 2024

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour le mois de janvier 2024 et en matière de ressources financières pour la période du 1er au 26 janvier 2024.

D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités pour le mois de janvier 2024 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour le mois de janvier 2024.

ADOPTÉ

30.01 1247960002

CA24 30 03 0064

ACCUSER - RÉCEPTION - RAPPORTS - REDDITION - COMPTES - ANNÉE - 2023 - UTILISATION - FONDS - PARCS - FONDS - STATIONNEMENTS - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de reddition de comptes pour l'année 2023 relatifs à l'utilisation du fonds de parcs et du fonds de stationnements de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.02 1247960012

CA24 30 03 0065

AUGMENTER - BUDGET - OFFRE - RÉVISÉE - OFFRE - INITIALE - CONSEIL MUNICIPAL - EN VERTU - DEUXIÈME ALINÉA - ARTICLE 85 - CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, MÉTROPOLE DU QUÉBEC (RLRQ, c. C-11.4) - PRENDRE EN CHARGE - CONCEPTION - COORDINATION - RÉALISATION - TRAVAUX - RÉFECTION MINEURE DES TROTTOIRS (RMT) - CERTAINES - RUES - RÉSEAU ARTÉRIEL ADMINISTRATIF DE LA VILLE (RAAV) - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - PROGRAMME - MAINTIEN - INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES (PMIR) - ÉDITION - 2024

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'augmenter le budget pour une offre révisée de l'offre initiale au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) - Édition 2024.

ADOPTÉ

30.03 1235298003

CA24 30 03 0066

DÉPÔT - BILAN - ANNUEL - COMITÉ - TRANSITION ÉCOLOGIQUE - ANNÉE - 2023

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du bilan annuel du comité de la transition écologique pour l'année 2023.

ADOPTÉ

30.04

CA24 30 03 0067

DÉPÔT - BILAN - ANNUEL - COMITÉ - MOBILITÉ - ANNÉE - 2023

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du bilan annuel du comité de mobilité pour l'année 2023.

ADOPTÉ

30.05

CA24 30 03 0068

OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ORGANISMES - CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE (CSSPI) - CLUB DE L'ÂGE D'OR IL FARO - CLUB SPORT-BOCCE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - ASSOCIATION ITALIENNE D'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES (AIAPA) - CLUB DE L'ÂGE D'OR FIAMME D'ORO - COMITÉ DE CITOYENS DU CHALET DE PARC PASQUALE-GATTUSO - L'ART-RIVÉ, CENTRE DE JOUR DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL - CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - ASSOCIATION BÉNÉVOLE DE POINTE-AUX-TREMBLES - COMMANDITE - ORGANISMES - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES ET PRÉRETRAITÉES DE LA POINTE-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL (AQDR-PDÎ) - SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES, SECTION EST DE MONTRÉAL - FÉDÉRATION DE HOCKEY MINEUR DE L'EST DE MONTRÉAL - CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - ORGANISATION - ACTIVITÉS

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière aux organismes suivants, pour l'organisation de leurs activités :

- 1 900 \$ au Centre de service scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI), pour la remise de bourses par les élu.es dans le cadre de la persévérance scolaire qui aura lieu à la cérémonie des bourses au printemps 2024;
- 500 \$ au Club de l'âge d'Or Il Faro, pour l'organisation de ses activités pour briser l'isolement des personnes âgées en 2024;
- 500 \$ au Club Sport-Bocce Rivière-des-Prairies, pour l'organisation des pratiques du jeu de bocce pour briser l'isolement des personnes âgées en 2024;
- 500 \$ à l'Association italienne d'aide aux personnes âgées (AIAPA), pour l'organisation de ses activités pour briser l'isolement des personnes âgées en 2024;
- 500 \$ au Club de l'âge d'or Fiamme D'Oro, pour l'organisation de ses activités sociales pour briser l'isolement des personnes âgées en 2024;
- 500 \$ au Comité de citoyens du chalet de parc Pasquale-Gattuso, pour l'organisation de ses activités qui offrent aux personnes âgées un moment pour se rencontrer et socialiser en 2024;
- 500 \$ à l'organisme L'Art-Rivé, centre de jour de Rivière-des-Prairies, pour l'organisation des deux journées d'exposition et de ses festivités dans le cadre de son 25e anniversaire qui auront lieu en avril 2024;
- 300 \$ à la Commission scolaire English-Montréal, pour la remise de bourses par les élu.es dans le cadre de la persévérance scolaire qui aura lieu à la cérémonie des bourses au printemps 2024;
- 300 \$ au Centre d'Action Bénévole de Rivière-des-Prairies, pour l'organisation des activités pour commémorer le 50e anniversaire de la Fédération des Centres d'Action Bénévole qui auront lieu en avril 2024;
- 200 \$ à l'Association Bénévole de Pointe-aux-Trembles pour l'organisation de son bal d'amour qui a eu lieu le 11 février 2024 au Centre communautaire Roussin.

D'octroyer une commandite aux organismes suivants, pour l'organisation de leurs activités :

- 500 \$ à l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées de la Pointe-de-l'Île de Montréal (AQDR-PDÎ) pour la production de son journal édition 2024, afin d'appuyer la population aînée dans la défense de ses droits;
- 500 \$ à la Société canadienne de la sclérose en plaques - Section est de Montréal pour l'organisation de ses activités et événements en 2024;

- 300 \$ à la Fédération de Hockey Mineur de l'Est de Montréal pour l'organisation de son tournoi annuel qui a eu lieu les 2,3 et 4 février 2024 ;
- 300 \$ au Club de patinage artistique de Rivière-des-Prairies pour la production de sa revue sur glace annuelle édition 2024 qui soulignera son 45e anniversaire.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

30.06 1249907001

CA24 30 03 0069

APPUYER - DEMANDES - SUBVENTION - PROJET - DÉVELOPPEMENT - ÉGLISE SAINT-ENFANT-JÉSUS - SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ANGUS

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'appuyer les demandes de subvention dans le cadre du projet de développement de l'église Saint-Enfant-Jésus par la Société de développement Angus.

ADOPTÉ

30.07 1249847001

CA24 30 03 0070

ACCEPTER - ARTICLE 85.1 - CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, MÉTROPOLE DU QUÉBEC (RLRQ., c. C-11.4) - OFFRE - ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE - PRENDRE EN CHARGE - ACTIVITÉS - ENTRETIEN - ÉCLAIRAGE - SIGNALISATION - MARQUAGE - DE LA CHAUSSÉE - ANNÉE - 2024

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée pour l'année 2024.

ADOPTÉ

30.08 1245298005

CA24 30 03 0071

ADHÉRER - PROGRAMME - MISE EN VALEUR - INTÉGRÉE - HYDRO-QUÉBEC (PMVI) - ACCEPTER - SOMME - ALLOUÉE - PROGRAMME - MISE EN VALEUR - INTÉGRÉE - HYDRO-QUÉBEC (PMVI) - AUTORISER - MONSIEUR LUC CASTONGUAY - SIGNER - CONVENTION À CET EFFET

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'autoriser l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles à adhérer au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec (PMVI);

D'accepter la somme de 322 500 \$ allouée dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) d'Hydro-Québec;

D'autoriser M. Luc Castonguay, directeur de la Direction du développement du territoire et études techniques (DDTÉT), à signer une convention à cet effet avec Hydro-Québec.

ADOPTÉ

30.09 1249366007

CA24 30 03 0072

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 14,

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Me Joseph Araj
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 avril 2024

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Me Joseph Araj
Secrétaire d'arrondissement